* **CONSEIL DU 27 FEVRIER 2020**
* **SALLE DES FETES DE CHAMPETIERES**
* **Procès-Verbal de séance**

M. le Président ouvre la séance et remercie Mme le Maire de Champetières d’avoir mis à disposition la salle des fêtes de sa commune pour organiser le conseil communautaire.

M. le Président rend hommage à Michel Charasse, ancien Maire de Puy-Guillaume, Sénateur du Puy-de-Dôme, puis membre du conseil constitutionnel, et demande d’observer une minute de silence à sa mémoire.

M. Sébastien Dugnas est désigné secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint (49 présents, 10 pouvoirs, 59 votants) et ouvre la séance.

Il demande aux conseillers d’approuver le procès-verbal du conseil du 14 février 2020.

Daniel Barrier souhaite faire une remarque au sujet des loyers de la SPL Là O : « J’avais posé la question de ce qu’il en était des loyers futurs. Tu m’avais répondu qu’ils seraient abandonnés jusqu’à meilleure fortune… Mais sur la délibération prise le 11 avril 2019, il était inscrit qu’ils étaient passés en non-valeur pour l’année 2018, et qu’on ne prélèverait pas ceux de l’année 2019 ; il faut donc peut-être reprendre une délibération pour l’avenir ? »

M. le Président : « Il faut que l’on vérifie la formulation parce qu’on ne pouvait pas prendre de décision pour l’année budgétaire en cours, mais il me semble qu’il y avait une formulation qui signifiait que sans situation nouvelle, la mesure se perpétue. Mais j’entends bien ta remarque, et nous vérifierons. »

Le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- un logiciel d’assistance à la gestion de la dette et d’accès à l’observatoire financier ;

- l’aménagement de l’espace aqualudique de la piscine : avenant n°2 au contrat de maîtrise d’œuvre ;

- le gîte d’entreprise de Vertolaye : mise à disposition de locaux ;

- la reprise de cartouches d’encre à en déchetteries : contrat avec la société LVL ;

- la réparation du photocopieur de l’ALSH d’Eglisolles.

Pas de remarques.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Modification de l’ordre du jour**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

M. le Président informe l’assemblée qu’une délibération concernant le Contrat Local de Santé est rajoutée à l’ordre du jour : ce dernier ayant expiré, il convient de conduire un nouveau contrat, qui sera présenté au cours de la séance. Le deuxième point rajouté concerne la mise en place d’une unité universitaire, appelée « campus connecté » sur Ambert, à compter de la rentrée prochaine.

**RH - Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°2

Unanimité.

**RH - Bilan social 2019**

Cf. délibération n°3. Présentation : Marielle Giraud (cf. annexe de la délibération)

Unanimité.

Michel Sauvade : « C’est effectivement intéressant d’avoir la notion du bilan social et puisque nous sommes dans les rapports, j’avais une question annexe. Vous savez que nous avons voté, il y a quelques temps, le projet de territoire. Il soulevait un certain nombre de difficultés sur la forme et sur le contenu. Il avait été annoncé en séance que les erreurs manifestes seraient corrigées. Et comme on est sur la fin du mandat, il serait bon que nous laissions à nos successeurs un document nettoyé. Je voulais savoir où cela en était. »

Guy Gorbinet, Vice-président en charge du Projet de Territoire : « Oui, tu avais soulevé deux trois observations, et en particulier des fautes d’orthographe. On l’a fait voir à certaines personnes mais nous n’en avons pas tellement trouvé. Après, sur le fond, tu avais soulevé en particulier une fiche action qui concernait le monde associatif, il me semble… »

Michel Sauvade : « Non, non … Quand je parle d’erreurs manifestes, c’est en particulier la fiche qui concerne le numérique et qui écrivait des contre-vérités et des âneries. »

Guy Gorbinet : « Je ne suis pas tout à fait d’accord avec toi ».

Michel Sauvade : « Ah mais la question n’est pas d’être d’accord ou pas d’accord ; ce qui est mentionné dans la fiche est faux ! »

Guy Gorbinet : « Sur la fiche, la problématique est que tu pensais que la cocom allait remplacer le Département ou la Région, ce qui n’était pas du tout le cas ! »

Michel Sauvade : « Pas du tout ! Je ne veux pas revenir dessus … je veux bien réexpliquer mais ce n’est pas le lieu. Il y a des annonces faites quant aux programmes en cours et aux réalisations qui sont fausses ! Je l’avais expliqué l’autre jour. »

Guy Gorbinet : « Est-ce que tu peux le rappeler ? »

Michel Sauvade : « Eh bien je le ferais passer … On fait référence à des projets de déploiement qui n’existent plus et il s’agit de prendre en compte le projet de déploiement en cours concernant le numérique ; sinon j’irai chercher mes notes… Bon ! si ce n’est pas fait, ce n’est pas grave ; on survivra ! c’était simplement pour avoir quelque chose le plus propre et le plus juste possible. »

Guy Gorbinet : « Eh bien, suite à ton intervention on va veiller à le remettre en un bon état… Nous reprendrons tes notes. »

Michel Sauvade : « Ce n’est pas un état dramatique mais il est bon de laisser une image de ce qui s’est fait dans ce mandat, la plus propre possible ! »

Guy Gorbinet : « Eh bien écoute, dans les quelques jours qui nous restent, nous le ferons. »

M. le Président : « Nous avions pris la pleine mesure de tout cela, mais à décharge, je voudrais rappeler que la période a été dense en masse de travail, et en particulier pour le chargé de mission qui s’est préoccupé de la rédaction du Projet de Territoire ; il a été également très accaparé par la préparation budgétaire et par d’autres soucis. Sans doute que nous n’avons pas accordé au document tout l’intérêt nécessaire, mais nous avons bien entendu les messages qui nous avaient été passés et nous apporterons les correctifs nécessaires, mais je crois que Johan voulait rajouter quelque chose. »

Johan Rougeron : « Oui, Michel, pas de problèmes sur les modifications. Seulement il me semble --- nous reprendrons l’enregistrement du conseil communautaire – que l’on s’était dit que vous nous feriez passer les corrections… A ce jour nous n’avons rien reçu. Il me semble également que l’on s’était dit que le rapport était bourré de fautes d’orthographes… mais sur les 500 pages, on en a trouvé deux. »

Michel Sauvade : « Très bien ! Je renverrais les éléments. »

Jean Savinel : « Sur les rémunérations des cadres A, il y a une différence de 600 € entre les hommes et les femmes, qu’est ce qui explique cette différence ? »

Marielle Giraud : « Alors deux choses : la première c’est l’ancienneté, car la rémunération pour l’ensemble des agents est composée de deux parties : une partie indiciaire, une partie indemnitaire. En ce qui concerne la première, elles sont les mêmes pour les hommes et les femmes car le déroulement de carrière est identique dans la fonction publique et c’est l’ancienneté de l’agent qui justifie une différence. Pour la partie indemnitaire, le choix qui a été fait par cette assemblée, a été de mettre en place un régime égalitaire ; donc là-dessus, il n’y a pas de différenciation, mais la loi demande le maintien du régime indemnitaire antérieur lorsqu’il est plus favorable que celui mis en place par le nouvel établissement. Et dans les régimes antérieurs, il est arrivé qu’ils soient plus avantageux pour les hommes que pour les femmes. Ce qui explique cette différence aujourd’hui. »

M. le Président : « Il faut prendre en considération aussi que les cadres A ne sont pas les plus nombreux dans la structure, donc l’effet de moyenne prenant en compte le nombre d’agents de cette catégorie peut faire apparaître des disparités importantes mais qui ne sont pas très significatives. Cela n’a l’intérêt que d’une moyenne. Merci d’avoir posé cette question car cela fait la transition avec le rapport suivant puisqu’il concerne l’égalité entre nos agents féminins et nos agents masculins. »

**RH – Rapport annuel en matière d’égalité Hommes / Femmes**

Cf. délibération n°4. Présentation : Marielle Giraud et Olivier Gallo-Selva (cf. annexe de la délibération)

Unanimité.

……………………………….

Départ Laurent Bachèlerie. Pouvoir à Isabelle Romeuf.

48 présents – 11 pouvoirs – 59 votants

……………………………

Johan Rougeron présente les budgets 2019, ainsi que les budgets prévisionnels 2020 (cf. diaporama).

M. le Président propose un échange sur les prévisions du budget général 2020.

Il rappelle : « Avant de passer aux budgets annexes, nous allons vous donner la parole afin d’avoir des échanges constructifs ; comprenez bien que ce budget, nous l’avons établi afin qu’il corresponde aux ambitions que nous nous sommes données, et même si cela ne paraît pas toujours, évident à nos administrés – et donc nos contribuables --, il est important de prendre en compte les améliorations apportées au fil des ans, en matière de services à la population. Par exemple, nous nous sommes attachés à généraliser le service de portage de repas sur le territoire d’ALF, et je vous rappelle que c’est un service qui est, par nature, déficitaire. Nous nous sommes attachés également à améliorer l’accueil des enfants dans nos différentes structures, en augmentant la capacité d’accueil sur Marat, en créant une unité d’accueil sur Saint-Anthème, une unité enfant-parents sur St-Germain l’Herm, … Et ce sont des services qui nécessitent une contribution financière significative de la part de la communauté de communes. Nous avons également décidé, il y a peu de temps, de mettre en place, un dispositif de transport généralisé à l’échelle du territoire d’ALF, là également, nous devons y contribuer d’une façon assez importante. Nous avons mis en service l’accueil de loisirs d’Ambert, qui génère en année complète un coût supplémentaire de 50 000 € ; nous vous avons expliqué également tout à l’heure que le fonctionnement de la piscine engendre aussi des coûts supplémentaires… Donc ces sommes, il faut les trouver quelque part, car elles apportent des améliorations du cadre de vie, et cela tout le monde en convient… En revanche, il y a nécessité à trouver les recettes correspondantes et pour les trouver, vous conviendrez également que les leviers ne sont pas si nombreux ! Ce que nous avons tenté de faire, c’est d’utiliser tous les leviers qui étaient en notre possession et ce, en commençant à faire des efforts sur notre fonctionnement. Cela ne nous a pas apporté de recettes, mais seulement des économies en dépenses afin de les affecter à ces nouveaux services rendus. Nous avons également imaginé d’actionner très légèrement le levier fiscal, comme vous avez pu le constater dans les simulations que Johan Rougeron vous a présentées… Vous avez pu voir que cela n’est pas de nature à mettre en péril la fiscalité des ménages ; souvent quand on entend 5%, c’est traduit immédiatement par une augmentation sur le montant global qui figure au bas de la page ; en réalité, il faut bien entendre que cela ne concerne que la part intercommunale ; bien sûr, c’est toujours trop, et si nous avions pu faire autrement, croyez bien que nous ne l’aurions pas proposé… Cela n’était pas possible et ces 176 000 € vont nous permettre de compenser l’ensemble des services complémentaires que je viens de vous énumérer. Voilà pour en faire une traduction dans les faits, et à vous de réagir à présent. »

Pierre Faure : « J’ai bien compris la problématique et je vois les interrogations auxquelles vous vous êtes confrontés. Je souhaiterais intervenir au sujet de la CFE. J’étais déjà intervenu lors du Débat d’Orientation Budgétaire – Les entreprises du territoire ont subi une augmentation importante de la CFE, entre 2018 et 2019, nous savons que cette augmentation est liée au changement de mode de calcul de cette contribution foncière puisqu’elle se fait par l’instauration de bases sur le chiffre d’affaire des entreprises ; en ce qui me concerne, j’ai sur ma commune deux entreprises dont l’une, en 2018 payait environ 300 € de CFE, et qui en 2019, paye 2 000 € ; la seconde avait, en 2018 une CFE de 640 € et en 2019, elle est passée à 2 300 € ; si on augmente par conséquent à nouveau le taux de la CFE, cela ne va pas faire effectivement un gros montant mais cette augmentation va être très très mal perçue … ma question est donc de savoir si l’on est vraiment obligé d’augmenter à nouveau la contribution foncière des entreprises. »

M. le Président : « Il est vrai que l’augmentation effectuée en 2019 a eu un effet un peu dévastateur. Cela a généré des augmentations conséquentes mais force est de constater que ces entreprises, par le biais de cette CFE qui s’est substituée à la taxe professionnelle, s’étaient retrouvées, par le jeu du hasard, dans une situation extrêmement favorable : en effet, le montant payé était notoirement inéquitable, par rapport à ce que payaient les entreprises qui étaient déjà imposées sur le chiffre d’affaires ; ces quelque 2000 € auxquels tu fais référence, il faudrait les mettre en parallèle avec le chiffre d’affaire de l’entreprise ; il apparaîtrait peut-être que compte tenu de ce dernier, le montant de CFE n’est pas extravagant. Bien sûr quand cela se met en application la première année, l’habitude étant prise de ne pas payer grand-chose, lorsqu’on commence à payer normalement et équitablement par rapport aux entreprises plus importantes… bien sûr cela fait une différence sensible. Cependant ce que nous proposons aujourd’hui -- et les simulations qu’a fait tout à l’heure Johan le démontrent -- n’aura pas le même effet. »

Pierre Faure : « Lors de ma précédente intervention, le 14 février, j’avais demandé que l’on étudie ce qui se faisait dans ce domaine, sur les territoires voisins, et notamment TDM, car il s’avère que l’une des deux entreprises a aussi un dépôt à Peschadoires, et elle paye 900 € de CFE alors que sur Tours sur Meymont, elle paye 2 300 €. Là ça nous met en porte à faux et je pense qu’il faut que l’on soit attentif à ce montant-là. Alors, peut-être que TDM, ne fait pas payer assez de CFE, mais peut-être aussi que la tentation sera grande d’aller voir chez les voisins, et que nos entreprises iront s’installer chez eux. »

M. le Président : « Il faut voir sur quelle base est fait le calcul également. On ne peut pas comparer les 2 000 € de Tours, avec les 900 de Peschadoires, … encore faut-il savoir comment le calcul a été fait. »

Pierre Faure : « C’est un calcul sur la valeur locative. »

M. le Président : « Quelle est la valeur locative à Peschadoires ? Je ne sais pas. Il y a un élément de comparaison intéressant toutefois : la valeur locative là-bas les conduit à payer 900 €, la valeur locative sur Tours, les faisait payer 300 €… »

Pierre Faure : « C’était 600 € sur Tours, alors oui, il y a eu une augmentation … mais la différence est très importante entre Tours-sur Meymont et Peschadoires ! »

M. Le Président : « Alors vous savez bien sûr, que s’agissant de cette disposition fiscale de l’an dernier, elle s’est conjuguée également avec une forme de lissage qui avait été générée par la différence des taux qui existaient précédemment sur Ambert, et ceux en vigueur sur le reste du territoire… alors ces harmonisations fiscales ont toujours un effet perturbant ; un contribuable veut toujours essayer de payer le moins possible d’impôts – et c’est bien humain – mais est-il toujours équitable de faire de tels cadeaux à ceux qui, somme toute, disposent d’un outil de travail qu’ils développent et qui leur permet de gagner leur vie ? Cela ne me parait pas déraisonnable de leur demander de payer au même titre que tout le monde. »

Pierre Faure : « A savoir que les bases limites que l’on a instaurées pour les entreprises qui ont un chiffre d’affaire supérieur à 500 000 € font partie des « bases mini » maximales, puisqu’on est à 6600 et des poussières ; la « base mini » maximale en France doit être à peine plus élevée. »

M. le Président : « Est-ce qu’il y a d’autres remarques ? »

Daniel Barrier : « Je voulais revenir sur un point qui pour moi, est important. Ce sont les subventions aux associations. L’année dernière, vous aviez fait signer aux associations qui organisaient des manifestations d’envergure, une convention triennale, afin de leur garantir une sécurité financière mais je vois que dès la première année où cette convention entre en vigueur, on enlève 1 000 € sur les 35 0000 € qui leur étaient accordés. Je sais qu’il faut faire des économies, mais cela signifie que l’on revient sur sa signature ; je pense que ce n’est pas un signe positif qui est envoyé à ces associations qui tentent de faire leur possible pour le territoire d’autant plus que l’année dernière, il y avait l’organisation du championnat du monde de moto qui a mobilisé 35 000 € de subventions qui ne le sont plus cette année… alors le gain de 2 000 € sur ces deux associations, je n’en vois pas bien le but ! »

M. le Président : « Alors je dois dire que lorsque nous avons raisonné sur la répartition des montants de subventions, nous l’avons fait avant tout, en termes d’équité entre les deux manifestations importantes du territoire – l’une étant la cyclo, et l’autre le festival – et il m’apparaissait de bon ton que l’on puisse donner un même montant aux associations, porteuses de ces activités ; bien évidemment, c’était oublier les 1 000 € supplémentaires qui figuraient sur la convention ; dont acte ! Mais nous sommes sur un budget prévisionnel et si nous devons honorer la convention, il conviendra d’ajouter ces 1000 €. J’ai bien entendu le désappointement des dirigeants de la Cyclo, qui s’attendaient à avoir beaucoup plus ; ce que je leur ai rappelé, c’est qu’à aucun moment, nous ne les abandonnions en rase campagne ; d’ailleurs, lorsque le besoin s’est fait sentir et qu’ils nous en ont apporté la preuve, nous avons toujours été là ; mais il est apparu également que dans le cadre de l’enveloppe allouée à l’administration générale, nous avons maintenant deux autres dépenses à rajouter, à savoir celle qui a été accordée au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales d’ALF, qui se met progressivement en place ; nous n’avons également pas répondu à leur demande initiale, le montant est bien moindre. Nous avons dû faire face à une seconde demande : elle concerne un appui aux associations dans le cadre d’un point d’accueil où il peut leur être apporté des conseils de toute nature, et nous avons souhaité aider à sa mise en place… là encore, pas à la hauteur de leurs attentes non plus. Nous n’avons pas voulu que l’enveloppe devienne élastique, et nous avons fixé ces montants-là. »

Daniel Barrier : « Ce n’est pas le problème des 1 000 € de plus ou de moins, le problème est de respecter une signature que l’on a mise au bas d’un document ; que l’on ne respecte pas une parole donnée de temps en temps, je veux bien ! mais une signature que l’on a apposée, la respecter est une question de principe. »

M. le Président : « J’ai pu le dire aux intéressés, c’est un oubli de notre part et non une question de mauvaise volonté. C’est tout simplement un oubli de ne pas avoir pris en considération cette convention que nous souhaitons et devons honorer. D’autres remarques ? »

En l’absence d’autres remarques, M. le Président propose à Johan Rougeron de revenir sur les grandes lignes des comptes administratifs, et de passer aux votes des budgets et des taxes.

……………………………….

Retour Laurent Bachèlerie

49 présents – 10 pouvoirs – 59 votants

…………………………………

**Budget 2019 – Comptes de gestion**

Cf. délibération n°5

Unanimité.

**Budget 2019 – Comptes administratifs**

Cf. délibération n°6

M. Le Président ne prend pas part au vote.

- Approbation à la majorité (57 voix « pour » et 1 abstention) du compte administratif du budget principal.

- Approbation à l’unanimité des voix exprimées des comptes administratifs des budgets annexes.

- Approbation à l’unanimité des voix exprimées des résultats définitifs tels que résumés pour chaque budget en annexe.

**Budget prévisionnel 2020 – Affectation des résultats 2019**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

**Taux de la taxe d’enlèvement d’ordures ménagères**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

**Taux des taxes locales**

Cf. délibération n°9

* Approbation à l’unanimité du taux de la taxe d’habitation à 11,45 % ;
* Approbation à la majorité des taux suivants :
	+ - Taux de la taxe sur le foncier bâti : 2,14 % ;
		- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 9,61 %.

44 voix « pour » ;

15 voix « contre » : Stéphanie Allègre-Cartier, Eric Chevaleyre, Albert Luchino, Guy Gorbinet, Michel Beaulaton, Myriam Fougère, Agnès Pérignon, Corine Mondin, Marielle Guy, Christine Sauvade, Daniel Barrier, Didier Ardevol, Didier Fourt, Christian Guénolé, Michel Sauvade).

* Approbation à la majorité du taux de CFE de 27,60 % :

41 voix « pour » ;

18 voix « contre » : Stéphanie Allègre-Cartier, Eric Chevaleyre, Albert Luchino, Guy Gorbinet, Michel Beaulaton, Myriam Fougère, Agnès Pérignon, Corine Mondin, Marielle Guy, Christine Sauvade, Daniel Barrier, Didier Ardevol, Didier Fourt, Christian Guénolé, Michel Sauvade, Sylvie Demathieu, Bernadette Favier, Pierre Faure).

Myriam Fougère : « J’avais une réflexion d’ordre politique à soumettre au conseil ; et M. le Président, si j’ai bien compris l’exposé, si le conseil souhaite augmenter les taux de 5 %, cela fait une augmentation de recettes de fonctionnement de 176 000 € ; sur un budget de 23 millions d’euros de fonctionnement, je trouve que l’on peut équilibrer le budget de fonctionnement notamment par rapport au montant de dépenses imprévues qui est de plus de 1,4 M€, ce que je propose – en tout cas je voterai contre l’augmentation des taux, c’est ce que je voulais dire— est que l’on laisse en l’état les taux tels qu’ils étaient en 2019, même si en 2019, je m’étais aussi opposée à leur augmentation. »

M. le Président : « Je vous ai expliqué l’usage qui pouvait être fait de ce produit supplémentaire de la fiscalité, je n’y reviens, pas et il n’échappe à personne que vouloir équilibrer le budget sur le simple résultat des exercices antérieurs, a ses limites ; on se mettra simplement un peu plus en difficulté l’année prochaine, et au lieu de maintenir ou développer les services à la population, on risque d’être amenés à les réduire. Je n’ai pas mentionné tout à l’heure, une dépense supplémentaire cette année, qui sera occasionnée du fait que nous avons décidé l’instauration d’un partenariat étroit pour la sauvegarde de l’abattoir ; cela va également nécessiter d’y mettre un peu d’argent … eh bien, cet argent, là encore, il faudra bien que nous le trouvions ! Je pense qu’il faut tout prendre en compte. »

En l’absence d’autres remarques, M. le Président fait procéder aux votes.

**Budget Prévisionnel 2020 – Budget principal**

Cf. délibération n°10.

Majorité.

43 voix « pour » ;

9 voix « contre » : Stéphanie Allègre-Cartier, Eric Chevaleyre, Albert Luchino, Guy Gorbinet, Myriam Fougère, Agnès Pérignon, Corine Mondin, Christian Guénolé, Didier Fourt ; 7 abstentions : Michel Beaulaton, Marielle Guy, Christine Sauvade, Daniel Barrier, Didier Ardevol, Michel Sauvade, Pierre Faure).

**Budget Prévisionnel 2020 – Budgets annexes**

Cf. délibération n°11.

Unanimité.

**Attribution de subventions aux associations 2020**

Cf. délibération n°12

Majorité. 57 voix « pour », 1 vote « contre », 1 abstention.

M. le Président rappelle que les montants attribués au Cyclo-Club « Les Copains » et au Livradoué Dansaïre, seront modifiés et portés respectivement à 35 000 €. Il informe les conseillers que le budget principal sera modifié en conséquence.

……………………………….

Départs de Eric Dubourgnoux (pouvoir à Isabelle Romeuf), Jacques Pouget,

et Arnaud Provenchère

46 présents – 11 pouvoirs – 57 votants

………………………………….

**Soutien à l’association Récup’Dore Solidaire**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

**Appel à projet « Santé » : attribution d’un fonds de concours pour la maison de santé d’Arlanc.**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

Jean Savinel donne des précisions sur le projet en indiquant au conseil que le projet est bien avancé, que les murs et la toiture sont en passe d’être bientôt terminés.

M. le Président rappelle qu’une convention définissant entre autres les modalités de versement du fonds de concours sera établie entre ALF et la commune d’Arlanc.

Michel Sauvade demande quelle est la position de l’exécutif sur le projet de maison de santé sur la commune d’Ambert.

M. le Président : le projet en cours à Ambert prend forme. Une réelle dynamique s’est mise en place. Le projet, ce n’est pas à toi que je vais en rappeler la teneur, puisque tu le connais parfaitement. Ce qui a été convenu avec la commune d’Ambert, c’est que la communauté de communes puisse être partenaire au travers de la mise à disposition du terrain d’assise. Ce terrain est actuellement la propriété de l’EPF-smaf, qui l’avait acheté pour le compte de la commune d’Ambert. Nous avons convenu avec cette dernière que la partie de 4 500 m² nécessaires pour recevoir les bâtiments de la maison de santé nous soit rétrocédée. Il vous sera proposé bien évidemment prochainement que sous une forme juridique à définir, -- sans doute un bail emphytéotique-- nous puissions le mettre à disposition de l’opérateur privé qui va assurer la construction de ces bâtiments. Voilà où nous en sommes aujourd’hui. Je précise que ces budgets, concernant Ambert ou Arlanc, figurent au budget. »

**PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »**

**Convention de partenariat de la Gare de l’Utopie**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

**Conventions pour l’utilisation de la piscine d’Ambert**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Simone Monnerie : « Juste un petit détail … A l’article 4.1, on dit que le port du bonnet de bain est obligatoire dans les bassins, et ce sont les seuls utilisateurs pour lesquels c’est obligatoire ? alors qu’il est dit que c’est facultatif, les gens font ce qu’ils veulent et il n’y a plus beaucoup de bonnets ; personnellement je trouve ça dommage, même si le port du bonnet ne m’arrange pas pour ma coiffure. »

M. le Président : « Je ne pratique pas beaucoup, est ce que quelqu’un peut répondre ? »

Suzanne Labary : « Dans le cadre d’activités sportives encadrées ou collectives, la loi impose le port du bonnet, alors qu’il y a un vide juridique pour le reste… »

Simone Monnerie : « Il n’empêche qu’il est affiché que c’est facultatif. »

**Reprise des tickets « piscine » de la Mairie d’Ambert**

Cf. délibération n°17

Unanimité.

M. le Président précise que c’est la régularisation d’un dispositif mis en place précédemment par la commune d’Ambert, qui avait vendu un certain nombre de tickets d’entrée durant l’année 2017. Il avait été convenu que ceux qui avaient fait l’acquisition de ces tickets puissent les utiliser après la fin de la réhabilitation de la piscine. Ils s’en sont servi et la communauté de communes demande à présent le remboursement du produit que la commune avait fait avec la vente de ces tickets. »

Myriam Fougère : « Simplement pour compléter et pour ajuster ce qui a été dit. J’ai reçu ce matin un courrier signé de toi qui me dit « Madame » -- Je suis encore Maire mais bon ! – « Madame, lors de notre entrevue du 11 janvier 2019, il avait été convenu d’assurer une continuité de service en reprenant les anciens tickets de la piscine municipale vendus avant transfert de cet équipement à la communauté de communes ; vous vous êtes par ailleurs engagée – la commune en tout cas – à rembourser ces tickets à la communauté de communes, ceux-ci ayant été encaissés sur votre régie municipale » c’est vrai que nous nous sommes rencontrés donc ce 11 janvier 2019, et il avait été convenu dans un compte-rendu de réunion que nous rembourserions à partir de factures, mais je m’étonne – et au niveau du contrôle de légalité cela ne passera pas – car il faut que pour cette délibération il y ait un montant… Or à l’heure actuelle, que ce soit sur le courrier, ou sur le rapport, il n’y a pas de précisions sur le montant par rapport aux tickets qui ont été repris. Je m’interroge en tout cas sur la validité de la délibération puisqu’il n’y a pas de montant. Mais cela ne remet en aucun cas le fait que la commune d’Ambert, -- et pas Madame Fougère--, sera d’accord pour rembourser ces tickets. »

M. le Président : « Pour clarifier la situation, on a tous les éléments à la trésorerie, puisque ce sont des opérations financières qui se sont déjà effectuées précédemment. »

Myriam Fougère : « C’est marqué jusqu’au 31 mars 2020. Puisque tu as écrit « Par ailleurs nous laisserons les derniers usagers en possession de ce titre l’occasion de se manifester jusqu’au 31 mars » donc pour le moment nous ne sommes pas en mesure de le savoir ».

M. le Président : « Eh bien on peut indiquer que ce sera calculé sur cette base et que vous me donnez mandat pour établir ce recouvrement sur la base de l’encaissement perçu à la trésorerie. Il n’y a pas d’équivoque là-dessus. »

Myriam Fougère : « Sachant que nous avions convenu, -- je retrouverai le compte-rendu qui le mentionne, -- qu’il devait y avoir une période d’exonération. J’ai reçu ce courrier ce matin, et je n’avais pas le projet de délibération, dans mon paquet, je n’avais pas la délibération n°15. Voilà j’étais un peu étonnée. »

M. le Président : « Je vous propose donc que nous prenions cette délibération et que nous rajoutions un alinéa qui précise que nous nous référerons aux écritures comptables enregistrées à la trésorerie. »

**PÔLE « ECONOMIE »**

**Vente de terrain – ZAC Les Barthes**

Cf. délibération n°18

Unanimité.

**PÔLE « AGRICULTURE – FORET – EAU – AMENAGEMENT DURABLE »**

**Bilan concertation et arrêt du projet de PLU d’Ambert**

Cf. délibération n°19

Unanimité.

**Convention « Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) »**

Cf. délibération n°20

Unanimité.

**Plateforme de la rénovation de l’habitat**

Cf. délibération n°21

Unanimité.

**PÔLE SOCIAL**

**Maison de santé d’Ambert : acquisition terrain**

Cf. délibération n°22

Unanimité.

M. le Président précise que la surface concernée est de 4 734 m² pour un montant de 15 € le m². Les modalités de mise à disposition du terrain d’assise seront définies ultérieurement en collaboration avec les utilisateurs.

Michel Sauvade : « La question qui portait à ce sujet et que j’ai posée tout à l’heure, allait au-delà de cette délibération ; je souhaitais savoir si la communauté de communes avait engagé une réflexion qui prolongeait cette mise à disposition de terrain, soit sous forme de participation soit sous forme d’accompagnement ; Pour le moment on en est à ce stade ? »

M. le Président : « En effet ; il s’agit par ailleurs d’un projet un peu particulier ; c’est un projet privé puisque ce sont les laboratoires Genbio qui vont s’occuper de l’immobilier. Je pense toutefois que notre contribution actuelle n’est pas anodine. Affaire à suivre, première étape. »

**Contrat Local de Santé**

Cf. délibération n°22

Unanimité.

Nadine Bost ; « Il est vrai que c’est une structure que l’on connaît et qui fonctionne déjà ; mais est-ce que Mireille pourrait nous donner deux trois exemples d’actions menées dans le cadre de ce Contrat Local de Santé ? »

Mireille Fonlupt : « Il y a d’une part tout l’aspect « santé mentale », qui est mené essentiellement sur le territoire de Cunlhat, animé très régulièrement ; il y a également la prévention diabète menée sur le territoire, et également l’animation des marionnettes à domicile, menée chez les personnes âgées. Voilà ce qui me vient à l’esprit sur les travaux effectués par les agents du Contrat Local de Santé. »

Nadine Bost : « Il est vrai que sur la santé mentale il y a à faire sur le secteur d’Ambert, car on a bien cru entendre, lors de la présentation de la maison de santé, qu’il y avait des personnes vraiment dans le besoin. »

M. le Président : « Et la mise en œuvre de ces contrats se heurte bien souvent à la lourdeur administrative de l’Agence Régionale de Santé, avant qu’on le voie se traduire efficacement sur le terrain. »

**Campus connecté**

Information.

M. le Président : « Nous avons été sollicités, il y a environ une semaine par le représentant de l’Etat, et les services du rectorat sur une opportunité à saisir qui consiste à nous proposer une petite unité université locale à Ambert. Cela permettrait à des étudiants – soit à des étudiants en reconversion, qui reprennent leurs études, soit à de nouveaux étudiants qui souhaitent aborder l’université sans pour autant se rendre dans les locaux et quitter Ambert – de recevoir sur place la formation souhaitée et grâce aux bienfaits du numérique, de suivre par le biais de visioconférences, les cours dispensés par l’université sans avoir besoin de se déplacer. Cela peut paraître tout à fait intéressant et il y a sans doute un public que l’on a pour l’instant du mal à cibler mais rien n’empêche de penser que ce public existe, peut-être en difficulté de mobilité, ou paralysé par une composition familiale ; s’il a la possibilité de bénéficier d’une formation sur place, il s’engagera plus spontanément dans cette formation que s’il est contraint de se déplacer à une centaine de kilomètres ou plus. Dans l’absolu, le concept est intéressant mais sa mise en œuvre ne paraît pas aussi évidente que cela. On nous en a expliqué les conditions et présenté les accompagnements financiers, et dans le cadre de ce dispositif, une aide forfaitaire de 50 000 € sur cinq ans nous serait accordée par l’Etat. D’autres aides pourraient être mobilisées sans doute ; toutefois, il s’agit de trouver un local pour installer ce service mais il n’est pas simple de trouver un espace sur lequel installer une douzaine de postes de travail, et de la visioconférence. Une opportunité est apparue ; c’est une salle de classe du CFA, non utilisée à ce jour, et qui pourrait convenir pour le lancement de l’opération. C’est déjà un pas franchi puisqu’on achoppait sur l’identification d’un local. Au-delà de tout cela, il y a la nécessité d’acheter le matériel adéquat, en matière de mobilier, en matière d’informatique, de visioconférence. Par conséquent tout cela sera à la charge du porteur de projet et de l’opérateur -- que pourrait être la communauté de communes --, en partenariat avec les services de l’Etat, du rectorat, mais également avec le Département, la Région qui dans le cadre de leurs missions, accordent un intérêt à ce dispositif.

La première lecture de ce dossier que nous avions fait en exécutif, -- le dossier devant être ficelé et déposé fin mars-- nous a parue trop compliquée pour pouvoir mettre en place ce campus dans un si bref délai, d’autant qu’il doit commencer à fonctionner dès la rentrée de septembre 2020. Ce premier ressenti transmis aux différents partenaires a été très mal vécu et nous avons fait l’objet de beaucoup de pressions et d’insistance, ceux-ci nous indiquant que nous laissions passer une occasion, et contrairement à ce que nous pensions, -- nous croyions en effet qu’il y aurait un autre appel à projet l’année prochaine, et que nous serions plus à même d’y répondre après avoir mené une réflexion approfondie à ce sujet – la proposition ne nous serait pas refaite ultérieurement. Par conséquent c’est oui ou non. La question se pose d’apprécier la pertinence d’un dispositif comme celui-là et si vous validez son principe, nous mettrions en œuvre tous les moyens nécessaires pour être opérationnels en septembre.

Dans un premier temps, et si nous sommes retenus dans le cadre de cet appel à projet, pour lequel les secteurs ruraux ont été pris en compte et pour lequel Ambert a été pressenti, nous déposerions un dossier de demande de validation auprès de la Caisse des dépôts afin de bénéficier de l’aide de l’Etat de 50 000 €. Il est vrai que tout convergeait vers nous et nous, nous étions réticents, la situation était effectivement inconfortable pour tout le monde. Il faut donc clarifier la situation : nous y allons ou pas. La proposition que nous vous ferions c’est d’y aller.

Nous avons une réunion de constitution et de préparation, mardi prochain. Je voudrais préciser qu’il importe que les différents partenaires ne soient pas simplement de façade ; ils doivent nous indiquer ce qu’ils sont en mesure de nous apporter en matière de contribution, s’agissant de l’Etat, du Département, de la Région, de la Ville d’Ambert également ; et ce, afin que nous puissions voir l’avenir avec sérénité. Car tout le monde nous explique que cela ne nous coûtera rien, mais personne ne nous dit ce qu’il est mesure de nous donner. C’est un peu ennuyeux, et il importe de le préciser clairement. Nous allons y parvenir je crois, d’autant qu’il y a une dépense en matière d’équipement qui devra sans doute se répéter deux ou trois fois, car dans un premier temps nous aurons besoin d’une douzaine de postes mais tout prête à penser que dans les années à venir, il y aurait une montée en puissance. Il faudra alors trouver un local plus spacieux, et acheter du mobilier et du matériel complémentaires. Cet abondement de 50 000 € annuel sera certainement loin de suffire. Il faut entendre aussi que les jeunes étudiants ne sont pas livrés à eux-mêmes, un tuteur sera présent sur place afin d’assurer le bon déroulement des séances.

Voilà résumé la consistance de ce dispositif qui n’est pas dépourvu d’intérêt mais ce qui est un peu lassant, pour un secteur comme le nôtre, c’est qu’on vient nous voir, qu’on nous dit ce qu’il faut faire, et pour finir, c’est à nous de tout faire. »

Myriam Fougère : « Oui pour compléter et me réjouir de ce dispositif et de cette aventure dans laquelle la communauté de communes nous propose d’aller… »

M. le Président : « Pourtant Dieu sait que nous ne sommes pas des aventuriers… »

Myriam Fougère : « Mais c’est bien ! Il faut prendre des risques pour le territoire, territoire qui a de l’avenir, on y croit tous ! Simplement dire que la commune d’Ambert bien sûr sera partenaire, de l’opération ; d’ailleurs la salle dont tu parles au CFA – vous savez tous que la commune est propriétaire des bâtiments du CFA, donc il n’y aura aucun problème pour l’utiliser dans un premier temps avant de trouver une autre salle plus pérenne… car il y a des travaux actuellement dans certains lieux de la ville. Simplement dire que des campus connectés, il y en a 13 en France qui sont labellisés… dont un seul en Auvergne-Rhône-Alpes, à Privas. Et je pense que plusieurs d’entre nous se sont toujours émus du fait qu’il n’y avait pas de formation universitaire au niveau d’Ambert… Certes, ce n’est pas une formation universitaire classique mais je pense que c’est un pied très important pour le territoire, pour aller vers le supérieur… Et je crois que là-dessus, on a raison d’y aller même si pour le moment on est un peu dans le flou. Je pense que ces lieux qui sont labellisés et qui ont l’aval de l’Etat, du Rectorat qui va nous aider à monter le dossier, à le rédiger par le biais de l’inspecteur M. Roumagnac et puis bien sûr, la commune, la communauté de communes, le Département puisque son Président est totalement mobilisé sur le fait d’avoir fléché Ambert ; et puis bien sûr la Région, vous pouvez compter sur l’aide de la Région, et j’interviendrais bien sûr avec grand plaisir. »

M. Le Président : « Merci Madame la Conseillère Régionale, j’ai ainsi bon espoir que chacun de ces partenaires rajoute 50 000 € sur cinq ans dans la corbeille et à ce compte-là nous n’aurons aucune difficulté à le mettre en route. »

Pierre Faure : « Je voulais savoir si au niveau des campus existants sur le plan national, on avait une idée du prix de revient annuel de ce service offert à la population ? »

M. le Président : « C’est-à-dire qu’un service comme le nôtre sera un peu atypique ; pour le moment il existe surtout des antennes universitaires sur le principe de celle d’Aurillac ou du Puy ; c’est quelque chose de complètement différent puisque c’est l’université qui se déplace et qui le prend à sa charge. Le campus connecté de Privas – qui est un chef-lieu de département – n’est pas forcément comparable à celui que l’on va mettre en place. Quoiqu’il en soit, avec une charge salariale, nous sommes légitimement en droit de penser que 50 000 € ne vont pas suffire, même si l’on fait abstraction des investissements de départ. Par conséquent, affaire à suivre. Nous savons bien que les collectivités territoriales et l’Etat ne nous accompagneront pas dans le fonctionnement ; on va vraisemblablement pouvoir mobiliser ici un peu de DETR ; je ne sais pas sous quelle forme la Région va pouvoir s’investir mais nous verrons ; le Département, -- et j’en ai parlé avec Jean-Yves Gouttebel--, n’est pas opposé à lancer une participation sur l’investissement mais par sur le fonctionnement. Pour le fonctionnement il faudra essentiellement compter sur ces 50 000 € et ça va être juste. Mais si ça apporte un service… »

Michel Sauvade : « Je suis persuadé que c’est intéressant de se lancer dans ce dispositif même si une fois encore, l’Etat renouvelle le coup des Maisons France Service, et du reste. On appâte à travers un amorçage, de façon à trouver un équilibre. Concernant le Département, je serai peut-être un peu plus optimiste que toi. Dommage que Dominique Giron ne soit pas là ce soir mais il y a une action engagée au niveau de l’inclusion numérique avec des investissements fléchés dans les budgets, et peut-être qu’à ce niveau-là on pourra avoir des compléments … mais il est vrai que le Département fera plus de l’accompagnement au niveau de l’investissement que sur le fonctionnement. Pour le coup, au vu de l’opération et du bénéfice que l’on peut en retirer non seulement pour les jeunes du territoire, mais aussi en termes d’image, je serai tenté de dire qu’il faut mettre un billet sur cette action. »

M. le Président : « Mais oui ! avec les recettes que peut nous apporter la fiscalité… »

Michel Sauvade : « On peut reprendre le débat ! On peut faire aussi des économies ailleurs, moi je vais te trouver deux maîtres-composteurs …ça peut avoir du sens à 78 300 €… Si on veut faire proposition et contreproposition, moi je veux bien jouer. Et ça donnerait un côté ludique à la fin de ce dernier conseil… »

M. le Président : « Je dirais que bien évidemment on peut tout imaginer, mais ce à quoi tu fais référence, c’est quelque chose qui nous est imposé par la législation. Nous ne l’avons pas sorti d’un chapeau. »

Guy Gorbinet : « Je pourrais rajouter quelque chose M. le Président ? Moi je pense aussi que le campus connecté est un dispositif intéressant ; il est vrai qu’au début nous ne disposions que de peu d’éléments d’information et nous n’avions pas tous ces partenaires qui pouvaient venir à notre aide ; je pense aussi que cela peut intéresser les jeunes, mais surtout des gens qui voudraient reprendre leurs études ; il faudrait aussi se rapprocher des entreprises, qui dans le cadre de la formation permanente peuvent également être intéressées. Cela évite de se déplacer, et on peut avoir les compétences sur place. Je pense que début mars, j’irai visiter le centre de Privas, pour avoir une idée de son fonctionnement ; échanger avec les gens de terrain, qui ont mis cela en place, peut s’avérer riche d’enseignement. Même si Privas est le chef-lieu de l’Ardèche, la ville n’a que 1000 habitants de plus qu’Ambert. »

M. le Président demande aux conseillers un accord de principe pour continuer le travail au sujet du campus connecté. Personne ne s’y oppose.

Gérard Cornou : « Il y a quelques conseils de cela Jean-Claude Gagnaire, le maire de Saint-Anthème, était intervenu à propos du Distributeur Automatique de billets à Saint-Anthème. Question à Georges Morison : est ce qu’il y a un DAB à Saint-Anthème et s’il n’y en a pas, que peut faire la Communauté ? »

Georges Morison : « Il n’y a toujours pas de DAB à Saint-Anthème ; nous nous en préoccupons bien sûr, c’est en discussion ! La Brinks nous demande de lui verser 80 000 € tous les cinq ans, c’est un peu cher pour le service. Nous sommes en train de réfléchir car il y a également deux autres actions qui sont menées à ce sujet : l’une est une action parlementaire menée par le sénateur Eric Gold ; l’autre s’inscrit dans le cadre de l’accessibilité des services au publics, menée par la sous-préfecture. Cela suit son cours. Si cela aboutit, nous pourrions avoir un DAB gratuit ; je pense par conséquent qu’il ne faut pas s’engager pour 80 000 € pendant des années. Surtout que l’intérêt du DAB et son impact économique ne sont pas si importants finalement car les commerçants disposent tous du paiement sans contact à présent. »

Pour le dernier conseil de communauté du mandat, M. le Président remercie l’assistance pour son assiduité. Il émet le souhait que le travail de la communauté continue dans les mêmes conditions que celles qui lui ont permis d’être accompli avec succès durant les trois ans, et même meilleures si cela est possible afin de dynamiser encore plus le territoire.

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance, sous les applaudissements de l’assistance.